

# Séance du mercredi 24 février 2021

20 heures 30

~~~~~

## PROCÈS VERBAL

L'an deux mil vingt et un, le vingt-quatre février à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Villars les Bois, légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire des séances sous la présidence de Monsieur Fabrice BARUSSEAU, maire d'après les convocations faites le seize février deux mil vingt et un.

~~~~~

**La séance a été publique**

~~~~~

**Présents** : Mesdames Gaëlle BERNARD, Jacqueline BURNAT, Charlotte COQUEREL, Messieurs Fabrice BARUSSEAU, Pierre BARASCOU, Dominique FAYS, Philippe VACHER, Robert CHALIFOUR, Bruno BONNEAU, Damien FRANÇOIS et Alain TEIXEIRA.

**Absent** : Néant

Le secrétaire de la séance a été Monsieur Robert CHALIFOUR.

=====

=== **Ordre du jour** ===

=====

- 1- Approbation du procès-verbal de la réunion du 13 janvier 2021**
- 2- Convention de fourrière avec la SPA de Saintes**
- 3- Demande de subvention pour l'animation du Sentier d'Interprétation**
- 4- Ouverture de crédit pour le paiement de la facture des travaux dans le cimetière**
- 5- Convention avec l'association « le SAS »**
- 6- Mise à jour des n° de maison**
- 7- Orientation budgétaire (retour des commissions sur les projets 2021)**
- 8- Restitution de l'étude de potentiel photovoltaïque**
- 9- Questions diverses**

=====

### **1) Approbation du procès-verbal de la réunion du 13 janvier 2021**

La lecture du procès-verbal de la précédente séance du conseil municipal en date du 13 janvier 2021 n'ayant donné lieu à aucune remarque, il est adopté à l'unanimité des membres présents.

## **2) Convention de fourrière avec la SPA de Saintes**

Vu l'article L.221-24 du Code Rural selon lequel chaque commune a obligation de disposer des services d'une fourrière apte à l'accueil et à la garde des chiens et chats trouvés errants ou en état de divagation ;

Monsieur le Maire donne lecture de la convention proposée par la SPA de Saintes « Refuge du Bois Rulaud » par laquelle la commune lui délègue la prise en charge des animaux trouvés errants ou en état de divagation.

La convention définit également les modalités financières attribuées en contre partie de la mission confiée. Aussi deux formules sont proposées : « Tout compris » et « Sans déplacement ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- Approuve à l'unanimité la convention présentée par la SPA de Saintes ;
- Choisit la formule « tout compris » ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention annuellement pendant toute la durée du mandat.

## **3) Demande de subvention pour l'animation du Sentier d'Interprétation**

Monsieur le Maire expose qu'en 2018, la commune de Villars les Bois s'est dotée d'un sentier d'interprétation regroupant deux circuits de randonnées pédestres évoluant sur son territoire. Ils mettent en valeur, pour l'un le travail de la vigne et pour l'autre la nature avec la faune et la flore spécifique. Les deux ont en commun le petit patrimoine, témoin de la vie rurale d'autrefois.

Dès 2019, il a été décidé de faire vivre ce sentier en créant une animation durant la période estivale et un week-end de clôture avec un marché artisanal et un repas convivial.

L'année 2020, traversée par les contraintes sanitaires liées à la lutte contre le CODID-19, n'a pas permis l'organisation de ce type de manifestation.

Toujours dans l'incertitude pour l'année 2021, il est cependant envisagé, d'animer à nouveau le sentier avec une manifestation estivale dont le programme sera mis en place par la commission du sentier.

Aussi, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de solliciter le concours du département de la Charente-Maritime à hauteur de 1 000 € afin de soutenir cette initiative.

## **4) Ouverture de crédit pour le paiement de la facture des travaux dans le cimetière**

Monsieur le Maire expose que Les Pompes Funèbres Angériennes ont fait parvenir leur facture suite à la 2<sup>ème</sup> tranche des travaux de reprise des concessions en état d'abandon. Cette facture d'un montant de 3 744 € est plus élevée que la somme de 3 500 € prévue au budget 2020.

Les crédits seront reportés au budget primitif 2021. Toutefois, afin d'honorer cette facture avant le vote du budget 2021, Monsieur le Maire propose d'ouvrir des crédits pour la somme complémentaire soit 244 € au compte 2116 pour l'opération n°40.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de procéder à l'ouverture de crédit supplémentaire pour l'opération n°40 au compte 2116 d'un montant de 244 €, portant le total de l'opération à 3 744 € ; dit que ces crédits seront portés au budget primitif 2021.

### **5- Convention avec l'association « le SAS »**

La cellule technique de l'association « Le SAS » a approuvé la programmation des chantiers d'insertion pour l'année 2021.

Pour la commune de Villars les Bois, le chantier de restauration du mur d'enceinte du cimetière côté sud-ouest est prévu.

- Description :

Dévégétalisation du mur

Purge des joints et de l'ensemble des parties défectueuses

Renforcement de la tête du mur

Remplacement des tuiles

Réalisation des enduits à pierre vue

- Durée estimée : 8 semaines (du 15 mars au 07 mai)

- Participation financière au SAS : 1 400 €

- Coût des matériaux : 800 € environ

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la convention proposée par « Le SAS » relative à la restauration d'une partie du mur d'enceinte du cimetière ; autorise Monsieur le Maire à la signer ; dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2021 (comptes 6281 et 60631).

### **6- Mise à jour des n° de maison**

Suite à la mise en place des noms de rues et numérotation des maisons, une mise à jour est régulièrement nécessaire pour tenir compte des nouvelles constructions, des aménagements et/ou transformations de bâtiments. Celle-ci est communiquée aux services des impôts pour mise à jour du cadastre. La liste ci-dessous dresse les modifications reçues à ce jour :

| <b>Parcelle</b> | <b>Propriétaires</b> | <b>Ancienne adresse</b> | <b>Nouvelle adresse</b> |
|-----------------|----------------------|-------------------------|-------------------------|
| ZB 193          | Mme Virginie LAMBERT | Le Pouzac               | 17 rue du Pouzac        |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'attribuer la nouvelle adresse comme indiquée dans le tableau ci-dessus.

### **7- Orientation budgétaire (retour des commissions sur les projets 2021)**

Monsieur le Maire donne la parole au rapporteur des commissions « Voirie », « Bâtiments » et Aménagement » pour recueillir les projets sur lesquels chaque commission a travaillé :

\* *Commission « voirie »*

C'est Monsieur Dominique FAYS, adjoint délégué à la voirie et rapporteur de la commission qui propose les projets suivants :

- Pose de bordure rue de Font-Robert : 3 290 €

- Point à Temps pour l'entretien des voies communales : 11 000 €. Il est suggéré de passer

en priorité dans les villages.

- débernage : première tranche du 12 km soit 4 600 €
- pose de quelques bornes dans les virages

*\* Commission « Bâtiments »*

Monsieur Dominique FAYS, adjoint délégué à l'entretien des bâtiments et rapporteur de la commission. Il propose d'inscrire au budget les opérations suivantes :

- obturation des fenêtres arrières du futur atelier communal dans les classes de l'ancienne école. 512 €
- Eclairage du terrain de boules : 635 €.
- Remplacement d'une fenêtre de la cuisine de la salle des fêtes 1526 €
- pose d'un volet roulant aux fenêtres de la cuisine du logement 7 rue de l'Eglise : 942 €

*\* Commission « Aménagement-environnement »*

Monsieur Pierre BARASCOU, adjoint délégué à l'environnement et rapporteur de la commission qui propose les projets ci-dessous :

- Illuminations de fin d'année

La commission recommande de continuer à louer les décors lumineux et suggère d'en poser de nouveau dans les différents villages. Monsieur le Maire indique que des prises d'illumination sont déjà installées et signale qu'il y a possibilité de confectionner des motifs avec du cordon lumineux pour compléter.

*- Parking de la salle des fêtes*

La commission a travaillé sur le projet de création du parking de la salle des fêtes. Il est prévu une capacité de 51 places pour une emprise totale de 24 mètres sur 45 mètres.

Un terrassement est envisagé sur la partie nord soit environ 500 m<sup>2</sup>.

Une rangée d'arbres sera supprimée.

Concernant les travaux :

- la totalité du parking sera revêtu d'un bi-couche.
- La pose de bordures en béton et des demi-rondins de bois, la mise en œuvre du béton lavé de la plate-bande centrale seront réalisées en régie.

La totalité des travaux est estimée à 23 000 € TTC.

Monsieur le Maire informe qu'une subvention peut être demandée au Conseil départemental à hauteur de 50 % du montant HT des travaux.

Monsieur Damien FRANÇOIS pense qu'il serait nécessaire de prévoir des balises pour empêcher les véhicules de rouler sur l'herbe ainsi qu'un cheminement pour accéder au boulodrome. Il alerte également sur l'obligation de prévoir un aménagement pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR).

La question est posée sur la possibilité d'intégrer l'aire de jeux pour les enfants, dans le projet. L'estimation du coût s'élève à 5 000 € avec l'installation de 3 jeux et une clôture. Il s'agit d'un projet différent du parking. La demande de subvention sera formulée dans un deuxième temps au titre de la « Revitalisation ».

*- Cadre de vie du village :*

\* La commission propose de faire un effort pour rendre les villages plus agréables ainsi elle propose de d'utiliser le désherbeur thermique sur les liaisons bitumes/caniveaux uniquement. Sur ce point, Monsieur le Maire prévient qu'il ne sera pas possible d'accéder à cette demande. En effet, ce type de traitement est très chronophage et coûteux en combustible. Un effort sera déployé pour refaire le revêtement en bordure de trottoir cet été.

\* des postes d'amélioration -facilitation- pour l'entretien et la mise en valeur des espaces communaux (aires de repos, petit patrimoine (puits/fours/fontaines)) ;

\* Aménagement du talus de la salle des fêtes ;

#### *Traitement des trottoirs :*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité que la commune effectuera le traitement des trottoirs devant les propriétés privées en secteur urbanisé uniquement et sur une largeur de 1 mètre maximum, en mettant en œuvre le calcaire qui sera recouvert de graviers en bi-couche.

#### *Affichage municipal :*

Si l'affichage des informations municipales n'est obligatoire qu'à la mairie, il est de tradition de la diffuser également dans les villages par l'intermédiaire de panneaux.

La commission propose de remplacer ces panneaux en bois par des vitrines. Plus facile d'entretien et plus « présentables », les vitrines ont l'avantage aussi de supprimer l'utilisation de la colle pour fixer les affiches en la substituant par des aimants. Il est également proposé de réduire le nombre d'emplacements passant de 17 à 11. Le coût d'une vitrine à fixer au mur s'élève à 160 €. Cela peut être fait sur plusieurs années pour réduire la charge budgétaire.

La répartition pourrait être la suivante :

\* A l'unanimité des membres de l'assemblée :

Chez Lunaud : 1 au lieu de 2

Chautabry : 1

Chez Bruneaud : 1 au lieu de 2

Montbergère : 1

Popegrain : 1

Fontbelle : 1

Font-Robert : 1

Chez Besson : 1

Les Bellots : 1

Bompain : à supprimer

Pouvet : à supprimer

Le Pouzac : 1

\* A la majorité (7 pour 1 panneau et 4 pour laisser les 3) :

Le bourg : 1 au lieu de 3

### **8- Restitution de l'étude de potentiel photovoltaïque**

Monsieur le Maire indique qu'il a demandé au Centre Régional des Energies Renouvelables (CRER) de réaliser une étude de potentiel photovoltaïque pour deux bâtiments communaux, à savoir la salle des fêtes et l'atelier communal (classes de l'ancienne école).

Un technicien vient le vendredi 05 mars au début de l'après-midi afin de rendre les résultats de cette étude. Les conseillers intéressés peuvent se joindre à la rencontre qui se déroulera à la mairie.

### **9- Questions diverses**

\* Procédure de nettoyage d'office au village de Chez Lunaud :

Monsieur le Maire informe que le courrier amiable dans le cadre de la procédure en cours à l'encontre de Monsieur et Mme Guy GOMBERT et leur fils Thierry afin de les inciter à procéder au nettoyage de leurs parcelles situées dans le village, n'a, à jour, pas été suffisamment suivie d'effet. La date limite étant le 12 février. La procédure va donc être poursuivie par l'envoi d'un arrêté de mise en demeure de réaliser les travaux.

\* Affaire du Mobil'Home

Monsieur le Maire informe qu'il rencontre Madame Sandra JEAN et Monsieur Bernard HERPIN le jeudi 04 mars à 17h45 à la mairie afin d'échanger sur d'éventuelles solutions. Il souhaite leur proposer d'annuler la dette s'ils enlèvent le mobil'home avant la fin de l'année.

Monsieur Bruno BONNEAU propose que les astreintes déjà versées leur soient restituées. Les renseignements seront demandés auprès du Trésor Public pour en connaître la possibilité. Monsieur Dominique FAYS et Robert CHALIFOUR accompagneront Monsieur le Maire.

\* Projet immobilier à Chautabry :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que pour des raisons administratives, le constructeur ne veut pas démolir lui-même. Un intervenant tiers devra être sollicité.

\* Local chasse

Monsieur le Maire informe que l'ACCA n'a pas donné de suite officielle à son courrier de proposition d'un local.

\* Circulation à Chautabry

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu un courrier de la Direction des Infrastructures du Département en réponse à la demande de limitation de vitesse à 30 km/h et la remise en état de la route départementale qui traverse le village de Chautabry.

Ainsi, le reprofilage est inscrit au programme des travaux. et un comptage de la vitesse va être réalisé.

\* Demande de local pour les associations

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu un courrier de Monsieur Miguel TAUNAY qui est président des associations « Arts-Terre », « Jeunesse Villarboisienne » et membre du Foyer Rural-section danses de salon.

Il souhaite savoir si la commune pourrait mettre à disposition un local pour entreposer du matériel. Il sera fait une réponse en proposant l'ancienne loge jouxtant la scène de la salle des fêtes et le local à côté de l'église.

A la question pour l'utilisation de la salle des associations, il sera précisé que cette salle est à la libre disposition des associations qui ont leur siège social sur la commune de Villars les Bois. Elle est à réserver au secrétariat de la mairie.

**- Autres informations ou observations**

*\* Madame Gaëlle BERNARD*

- demande s'il y a eu des retours sur le bulletin municipal distribué en ce début d'année. Il est apprécié dans la forme et pour les informations qu'il contient.

*\* Monsieur VACHER Philippe*

- demande s'il pourrait être envisagé de pratiquer des « saignée » dans les accotements de la route de Montbergère afin de faciliter l'évacuation des eaux pluviales qui y stagnent.

- averti qu'il y a de l'eau dans le regard de la canalisation d'eau qui traverse le cimetière. Il craint une fuite. A regarder de plus près.

- Le chemin rural qui passe derrière Montbergère est très abimé. Madame Charlotte COQUEREL propose du remblai pour le niveler.

- demande que l'état d'une buse soit vérifié à Montbergère.

*Monsieur Bruno BONNEAU* - demande si les deux garages correspondants aux deux logements rue de l'église sont libres. Monsieur le Maire informe qu'ils sont à l'usage des locataires des logements.

\* *Monsieur Alain TEIXEIRA*

- signale qu'une voie communale (VC19) est très abimée. Monsieur le Maire informe que l'agent communal doit « passer » mettre le calcaire sur les routes la semaine prochaine.

\* *Madame Charlotte COQUEREL*

- informe l'assemblée que la commission « sentier d'interprétation » s'est réunie :  
- il a été décidé d'organiser une animation avec un sentier par an en alternance.  
- Une équipe se chargera 3 fois par an de faire l'entretien du parcours des deux circuits. Un premier passage est envisagé rapidement.  
- Le projet de parcours Terra Aventura a été repris.

*Le prochain conseil municipal est prévu le vendredi 26 mars 2021 à 18h30.*

L'ordre du jour étant épuisé, aucune question n'étant posée,  
la séance est levée à 22h45 et ont signé au registre les membres présents.